

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 23 mai 2024

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 29  
mai 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai  
2024

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure  
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David  
HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline  
MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Laurent  
DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne  
FILLot, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent  
KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline  
BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane  
NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX,  
Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma  
REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Delphine CHAPUIS, Camille EL-BATAL, Eric VALOIS,  
Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Philippe  
MASSON, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Delphine CHAPUIS à Ikrame TOURI, Camille EL-BATAL  
à Stéphane GONZALEZ, Eric VALOIS à Laure LAURENT,  
Sonia MONFORT à Jacky BÉJEAN, Caroline VARGIOLU  
à David HORNUS, Philippe MASSON à Guillaume  
COUALLIER,

Membres absents à la séance :

AFFECTATION DES RÉSULTATS  
DÉFINITIFS 2023

Délibération : 05.2024.082

Transmis en préfecture le : 28/05/2024

**RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD**

A la fin de l'exercice, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté obligatoirement et en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Quant au solde, il peut être affecté librement soit à la section de fonctionnement, soit à la section d'investissement pour complément de financement des investissements 2024.

Ainsi, l'exécution budgétaire 2023 fait apparaître les résultats « définitifs » ci-après :

**Budget principal ville**

Résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement : + 2 799 513,60 €  
Résultat de clôture 2023 de la section d'investissement : - 31 215,29 €

**Restes à réaliser 2023 :**

- Dépenses : + 1 979 092,82 €
- Recettes : + 615 727,48 €

**Avec les restes à réaliser, la section d'investissement présente un besoin de financement de 1 394 580,63 €.**

Pour mémoire, les restes à réaliser et les résultats 2023 ont été repris de manière anticipée au budget primitif 2024. Les résultats définitifs sont conformes aux prévisions, il convient désormais de les arrêter après le vote du compte administratif 2023.

**Budget annexe La Mouche**

Résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement : 0,00 €  
Résultat de clôture 2023 de la section d'investissement : + 54 614,94 €

**Restes à réaliser 2023 :**

- Dépenses : + 54 614,94 €
- Recettes : 0,00 €

**Avec les restes à réaliser, la section d'investissement présente un solde neutre à 0,00 €.**

Pour mémoire, les restes à réaliser et les résultats 2023 ont été repris de manière anticipée au budget primitif 2024. Les résultats définitifs sont conformes aux prévisions, il convient désormais de les arrêter après le vote du compte administratif 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°04.2024.031 du 02 avril 2024 relative à l'affectation des résultats 2023 « provisoires » ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 16 mai 2024 ;

Oùï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **REPRENDRE** le résultat définitif de clôture 2023 de la section d'investissement du budget principal Ville pour **31 215,29 €** au budget primitif 2024, en dépense d'investissement compte « 001 - résultat d'investissement reporté » ;
- **AFFECTER** une partie du résultat définitif de clôture de la section de fonctionnement 2023 du budget principal Ville à hauteur du besoin de financement de la section d'investissement soit **1 394 580,63 €** au budget primitif 2024, en recette d'investissement compte « 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés » ;

- **AFFECTER** le solde du résultat définitif de clôture de la section de fonctionnement 2023 du budget principal Ville pour **1 404 932,97 €** au budget primitif 2024, en recette de fonctionnement compte « 002 - résultat de fonctionnement reporté » ;
- **AFFECTER** le résultat définitif de clôture de la section d'investissement 2023 du budget annexe La Mouche pour **54 614,94 €** au budget primitif 2024, en recette d'investissement compte « 001 - résultat d'investissement reporté ».

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -**

**Le secrétaire de séance,**

**Jacky BÉJEAN**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,  
Marylène MILLET**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

**Liste des élus ayant voté CONTRE**

**Liste des élus s'étant ABSTENU**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.